

10 octobre 2025

Cher partenaire de distribution 3M,

3M a récemment été informée de l'arrivée sur le marché d'un nombre croissant de produits de protection respiratoire et auditive contrefaits et copiés. Après avoir soigneusement examiné les échantillons contrefaits reçus à ce jour, 3M a vérifié que les produits ne sont pas des produits 3M authentiques, même s'ils portent la marque et les marques 3M. De plus, 3M a également identifié un nombre croissant de produits copiés qui ressemblent beaucoup aux produits respiratoires 3M, mais qui ne portent pas la marque ou les marques 3M. Il est important de noter que les produits contrefaits et les produits copiés ne répondent pas aux exigences réglementaires nécessaires et peuvent ne pas offrir une protection adéquate contre les risques industriels. Notamment, ces produits contrefaits et copiés sont souvent proposés à des prix nettement inférieurs.

Les équipements de protection individuelle (« EPI ») mis sur le marché en Europe doivent être conformes aux exigences énoncées dans le règlement (UE) 2016/425 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2016 (ci-après dénommé le « règlement »). Ce règlement précise que tous les opérateurs économiques, y compris les fabricants, les distributeurs et les importateurs, sont responsables de veiller à ce que les EPI soient conformes aux exigences du règlement en fonction de leur rôle dans la chaîne d'approvisionnement. Il s'agit d'assurer un niveau élevé de protection des intérêts publics, tels que la santé, la sécurité et la protection des utilisateurs. Il est essentiel que toutes les parties concernées restent vigilantes face aux produits contrefaits et qu'elles assument leurs responsabilités en vertu du règlement.

Nous tenons à souligner que les produits qui ne sont pas des produits 3M authentiques peuvent ne pas répondre aux exigences établies par le règlement sur les EPI lorsqu'ils sont utilisés en combinaison avec des produits 3M. De telles combinaisons ne sont pas marquées CE ou approuvées, et peuvent donc ne pas fournir le niveau de protection prévu et présenter un risque pour la santé ou même la vie des utilisateurs. En vous assurant de ne distribuer que des produits 3M authentiques, vous contribuez à garantir que vos clients reçoivent des produits conformes à la réglementation applicable, protégeant ainsi les employés contre les risques potentiels pour la santé et la sécurité. En tant que distributeur officiel de 3M, on s'attend à ce que vous soyez de bons intendants de la marque 3M. Cela comprend le respect de toutes les exigences légales applicables et l'abstention de toute activité qui pourrait avoir une incidence négative sur votre marque ou sur la marque 3M.

Nous vous rappelons que 3M s'attend à ce que ses distributeurs officiels 3M n'achètent et ne revendent que des produits 3M authentiques.

3M prend ces questions très au sérieux et mènera des enquêtes au besoin. 3M s'attend à ce que ses distributeurs collaborent aux enquêtes de 3M et divulguent les sources de produits non vérifiés afin que des enquêtes appropriées puissent être menées pour aider à mettre fin à la distribution de produits contrefaits. En tant que distributeur 3M, vous devez coopérer pleinement à ces enquêtes.

Si vous soupçonnez que vous avez acheté des produits contrefaits, si vous recevez des offres de produits contrefaits, ou si vous soupçonnez que des produits peuvent être contrefaits, vous devez immédiatement signaler le problème via [3M.fr/verify](https://www.3m.fr/verify).

Si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à communiquer avec votre représentant 3M local. Nous vous



Laura Galli

Vice-président, EMEA. Division de la sécurité

---

remercions de votre soutien et de votre partenariat pour lutter contre la fraude et la contrefaçon sur le marché.

Cordialement,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Laura Galli', with a stylized, cursive script.

Laura Galli

Vice-président, EMEA. Division de la sécurité

---